

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 février 2019

Convocation du 20 février 2019

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18/12/18
2. Délibération pour les petits travaux urgents du SDEHG
3. Délibération de soutien à la résolution du 101^{ème} congrès AMF 2018
4. Délibération pour une subvention pour le voyage scolaire des écoles de Lavalette et Gauré
5. Questions diverses

Le vingt-sept février deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Lavalette régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur André FONTES, Maire.

Etaient présents : CABOT Yolaine, RIMASSA Pascale, ROGGE Clara, FONTES André, POZZO Dominique, PINAR Christian, IMBERT Patrice, REYSSEGUIER Jacques, HOFFMAN Joël, YECHE Olivier

Absents : GARNIER Domitille, BOULBES Olivier, VELA Amédée, PAYOUX Roger

Etait également présente Madame Muriel AUDIBERT, secrétaire de Mairie.

Madame Clara ROGGE a été nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18/12/18

M. le Maire André FONTES donne lecture du dernier compte rendu du Conseil.

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour les petits travaux urgents du SDEHG

M. le Maire informe le Conseil que tout comme en 2018 en début d'année, le SDEHG sollicite le Conseil Municipal pour valider une délibération annuelle de principe. Celle-ci fait état d'un montant maximum de contribution communale de 10.000€ pour des « petits travaux urgents ». Cette procédure permet une intervention rapide des entreprises pour les rares cas où il est urgent d'intervenir (travaux d'éclairage avec remplacement de LEDS par exemple).

M. le Maire informe également le Conseil qu'est à l'étude, une possible maintenance de l'éclairage du clocher à l'avenir par le SDEHG (la part de la contribution communale serait alors de 20%).

Votée à l'unanimité.

3. Délibération de soutien à la résolution du 101^{ème} congrès AMF 2018

Suite à la résolution adoptée lors du congrès de 2018 de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur son soutien à l'AMF dans ses discussions avec le gouvernement.

Votée à l'unanimité.

4. Délibération pour une subvention pour le voyage scolaire des écoles de Lavalette et Gauré

M. le Maire laisse la parole à Pascale RIMASSA. Le RPI Lavalette/Gauré organise un voyage scolaire de 3 jours les 9, 10 et 11 avril 2019 au Moulin des Sittelles à Burlats dans le Tarn. Le thème de cette classe découverte est la musique et l'environnement. Sont du voyage : 77 élèves de la Grande Section de Maternelle au CM2 et 6 élèves de Moyenne Section, 3 enseignants, 1 ATSEM et 6 parents accompagnateurs.

Le coût total de ce voyage s'élève à 14.017 € (165 € par enfant et 90 € par adulte pour l'hébergement + 1.222 € pour le bus). Le financement prévu est partagé entre la participation des familles (environ 90 € pour un enfant), l'apport des coopératives scolaires et la subvention des différentes mairies.

Les maîtresses de Lavalette sollicitent l'aide de la mairie pour les 40 enfants Lavalettois participant à la classe découverte, à hauteur de 50 € par enfant.

Votée à l'unanimité.

5. Questions diverses

- M. Jacques REYSSEGUIER a participé à une réunion à Gauré concernant la possible couverture en haut débit 4G Internet des administrés. En effet, en attendant la fibre pour tous prévue à Lavalette en 2022, une solution « Radio 4G fixe » permet de porter le débit à 30 Mb/s. Cela implique la couverture du territoire par une antenne puissante dont les frais d'installation et de maintenance sont à la charge de Haute-Garonne Numérique. Toute personne intéressée peut ensuite souscrire un contrat auprès d'un des trois fournisseurs d'accès agréés (Alsatis, Nordnet, Ozone) par Haute-Garonne Numérique. Un technicien vient réaliser l'installation à domicile. L'abonnement auprès du fournisseur d'accès est à la charge de l'administré. Une plaquette d'information a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres en début d'année.

- M. le Maire informe qu'une aide à l'informatique pourra être proposée aux Lavalettois, en fonction de leurs besoins (à déterminer), à l'initiative de M. Nicolas QUES. Les conditions de la mise en place de cette aide sont à l'étude.

M. Dominique POZZO suggère également la possible mise à disposition d'un ordinateur à la mairie pour les démarches administratives nécessitant obligatoirement une connexion Internet. Cela pourrait se présenter sous la forme d'un service à la carte pour les Lavalettois ayant besoin d'aide, avec prise de rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie. Ce point est à l'étude.

- Mme Pascale RIMASSA informe le Conseil qu'après réunion de la commission école, est prévu un changement de prestataire cantine pour l'école de Lavalette. Ce changement fait suite à des constats négatifs à propos de Récapé (gaspillage, qualité de certaines préparations, équilibre alimentaire pas toujours respecté, utilisation des barquettes en plastique...). Les deux nouveaux prestataires en restauration scolaire retenus pour étude sont API à Saint Jean et CRM à Rodez. Ils proposent des prestations cantine équivalentes (produits frais, cuisinés sur place, conditionnement en bac inox, animations...) pour un tarif identique (et inférieur à celui de Récapé). Ce dossier est encore à l'étude et sera bientôt soumis au vote du Conseil.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35.